

# Mobilisation en cours pour sauver une classe

Le comité départemental de l'Éducation nationale a acté 37 fermetures de classes à la rentrée, dont une des sept de la commune. Les parents d'élèves se mobilisent.

Une manifestation de parents d'élèves a eu lieu vendredi 15 mars, face à l'école élémentaire, pour marquer leur opposition à la fermeture d'une des sept classes de la commune. À travers cette manifestation, la commune fait savoir qu'elle n'est pas d'accord avec ce choix, qui n'est pas cohérent avec la dynamique de la commune, ainsi que les effectifs enseignants et élèves de l'école. Actuellement l'effectif de l'école est de 143 élèves pour sept classes. « **Cela serait désastreux tant pour les conditions d'apprentissage des élèves, que pour les conditions de travail du corps éducatif** », déclare une parente d'élève. Une pétition a également été lancée.

Des projets immobiliers sont également annoncés dans la commune, qui permettent d'espérer une augmentation des effectifs au printemps 2025. Le directeur concède néanmoins qu'il ne prendrait qu'un enfant sur 10 logements. Au printemps 2025, les effectifs devraient être plus importants. Les consignes du directeur d'académie, sont d'éviter les doubles ou triple niveaux, mais cela est en opposition avec la fermeture de classe.

À l'heure actuelle la décision est tout de même actée jusqu'à juin. À cette date, un recomptage des effectifs aura lieu, ouvrant la porte à un éventuel maintien de la classe.

## Révision de la carte scolaire en cours

Actuellement la CMB (Coutances Mer et bocage) révisé la carte scolaire. La CMB demande au Directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) le gel des fermetures et d'attendre la fin de cette révision, afin d'éviter des écoles d'une ou deux classes. « **Il est demandé souvent au Sénat une lisibilité sous trois ans : les communes ayant des projets immobiliers, permettant souvent de voir de nouvelles têtes à l'école et cela permet d'équilibrer d'une année sur l'autre, avant de décider de la fermeture brutale et comptable** », explique Béatrice Gosselin, sénatrice de la Manche et conseillère municipale.

« **Allez sur le site du Portail Famille dès le 1<sup>er</sup> avril pour inscrire vos enfants**, a insisté Valérie Laisney, première adjointe. **Si vous n'habitez pas la commune mais que le frère ou la sœur de**

**l'enfant y sont inscrits, que les grands-parents ou nounou habitent la commune, que votre société possède un Kbis enregistré dans la commune, vous avez le droit d'inscrire l'enfant. Les nouveaux arrivants de Montsurvent doivent demander une dérogation, qui est toujours acceptée. »**



Vendredi, de nombreux parents d'élèves étaient présents devant les portes de l'école élémentaire pour refuser la fermeture d'une des classes. Béatrice Gosselin, sénatrice de la Manche, ancienne institutrice ; François Legras, maire de Gouville-sur-Mer étaient présents, ainsi que les maires délégués des communes d'Anneville-sur-Mer et Boisroger. Ouest-France